

Communiqué du mercredi 6 mars 2024

Inscription du droit à l'IVG dans la constitution

Chers amis,

Ce lundi 4 mars 2024, la France, par un vote du Congrès, a inscrit dans sa constitution la liberté de recourir à l'avortement. Cette liberté existait déjà et il n'y a rien de nouveau. Cependant, nous voyons la portée symbolique de cette inscription. Et nous ne nous réjouissons pas de ce vote. Nous remercions les élus catholiques qui n'ont pas eu peur de rester fidèles à leur foi en votant contre. Que le Seigneur les bénisse.

Il n'en reste pas moins qu'avec notre foi catholique, nous restons tournés vers la vie. À aucun moment nous ne pouvons nous résoudre à faire du choix de la mort une solution acceptable.

Nous invitons tous les catholiques de Seine-et-Marne à rester fidèles à protéger la vie dès sa conception et à tout faire pour qu'elle puisse se déployer dans les meilleures conditions jusqu'à sa fin.

Nous vous invitons à rejoindre, pour ceux qui le pourront, la veillée de prière pour la vie avec les évêques d'Île-de-France, prévue le mardi 28 mai à 19h30 à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris.

Nous vous assurons de notre prière dans le Christ unique Sauveur.

+Mgr Jean-Yves Nahmias, évêque de Meaux

+Mgr Guillaume de Lisle, évêque auxiliaire de Meaux